



|  |   |
|--|---|
| <p><b>Secrétariat général</b><br/> <b>Service des ressources humaines</b><br/> <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b><br/> <b>BCEP</b><br/> <b>78, rue de Varenne</b><br/> <b>75349 PARIS 07 SP</b><br/> <b>0149554955</b></p> <p><b>N° NOR AGRS1405348C</b></p> | <p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDDPRS/2014-175</b></p> <p><b>05/03/2014</b></p> |
|--|---|

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2014

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture pour le recrutement de techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien et de technicien principal)

#### Destinataires d'exécution

Administration centrale  
 Services déconcentrés  
 Établissements d'enseignement agricole  
 FranceAgrimer ASP  
 ONF IGN  
 DREAL  
 MEDDE  
 Pour information : CGAAER IGAPS Organisations syndicales

**Résumé :** Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, concours internes et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et de technicien principal) ouverts au titre de l'année 2014 .

Suivi par : Monique BOUET / Françoise LIENS  
Mèl : francoise.liens@agriculture.gouv.fr  
monique.bouet@agriculture.gouv.fr  
Tél. : 01.49.55.48.55/47.91

**Textes de référence :** Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2013-1180 AGRS1326676C du 30 octobre 2013 relative aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et de technicien principal) est complétée de la manière qui suit :

**Grade de technicien :**

**Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2014 : 34**

| Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité | Vétérinaire et alimentaire | Techniques et économie agricoles | Forêts et territoires ruraux | Observations   |
|--|----------------------------|----------------------------------|------------------------------|--|
| Concours externe   | 0                          | 10                               | 0                            | Ces recrutements sont destinés à pourvoir des postes au sein de l'Agence de service et de paiement |
| Concours interne   | 0                          | 8                                | 0                            |  |
| Examen professionnel                                       | 6                          | 6                                | 4                            |  |

**Grade de technicien principal :**

**Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2014 : 60**

| Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité | Vétérinaire et alimentaire | Techniques et économie agricoles | Forêts et territoires ruraux | Observations  |
|--|----------------------------|----------------------------------|------------------------------|---|
| Concours externe   | 15                         | 15                               | 4                            | 2 recrutements dans la spécialité Techniques et économie agricoles sont destinés à pourvoir des postes au sein de FranceAgriMer<br>5 recrutements dans la spécialité Techniques et économie agricoles sont destinés à pourvoir des postes au sein de l'Agence de service et de paiement<br>2 recrutements dans la spécialité Forêts et territoires ruraux sont destinés à pourvoir des postes au sein de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) |
| Concours interne   | 10                         | 8                                | 8                            | 4 recrutements dans la spécialité Techniques et économie agricoles sont destinés à pourvoir des postes au sein de l'Agence de service et de paiement<br>6 recrutements dans la spécialité Forêts et territoires ruraux sont destinés à pourvoir des postes au sein de Office national des forêts  |

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le chef du Service des Ressources Humaines

Jacques CLÉMENT